

SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE - FCPE DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SG 29 HAUSSMANN

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>7</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>10</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>14</b>
Actif	14
Passif	16
<b>Compte de résultat</b>	<b>17</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>20</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>21</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>23</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>25</b>
<b>Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice</b>	<b>26</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts</b>	<b>27</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>28</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	28
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	28
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	30
Exposition directe sur le marché des devises	31
Exposition directe aux marchés de crédit	32
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	33
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	34
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>35</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	35
Frais de gestion, autres frais et charges	36
Engagements reçus et donnés	38
Acquisitions temporaires	38
Instruments d'entités liées	39
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>40</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	40
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	42
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>44</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>45</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>47</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>48</b>
Synthèse de l'inventaire	49
<b>Comptes annuels au 29/12/2023</b>	<b>50</b>

<b>Société de gestion</b>	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense.

#### AVERTISSEMENT

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille de ce FCPE sur les titres d'une seule entreprise, l'Autorité des Marchés Financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que le droit français prévoit qu'un choix de placement soit toujours offert aux salariés résidents fiscaux français en parallèle avec la possibilité de souscrire aux parts d'un FCPE investi en titres de l'Entreprise.

Choix de placement diversifié : Les souscripteurs de SOCIETE GENERALE ont la possibilité de souscrire aux Fonds diversifiés du PEE SOCIETE GENERALE et les souscripteurs des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE ont la possibilité de souscrire aux Fonds diversifiés du PEG SOCIETE GENERALE.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

FCPE « investi en titres cotés de l'entreprise ».

Les titres de l'entreprise dans lesquels investit le FCPE sont exclusivement des titres admis aux négociations sur un marché réglementé. Les actions « SOCIETE GENERALE » sont cotées à PARIS sur l'EURONEXT.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part C : Revenus capitalisés.

Part D : Revenus distribués.

### Objectif de gestion :

Suivre la performance à moyen terme à la hausse comme à la baisse de l'action cotée SOCIETE GENERALE.

### Stratégie d'investissement :

Elle consiste à investir le FCPE en titres cotés de l'entreprise Société Générale.

### Profil de risque :

L'investissement est réalisé en actions d'une seule entreprise. Il présente donc les risques liés à l'évolution des marchés des actions en général ainsi que les risques spécifiques liés à la vie de l'ENTREPRISE.

- **Risque de perte en capital** : Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le FCPE. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
- **Risque action** : la variation à la baisse du cours des actions SOCIETE GENERALE peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCPE.
- **Risques en matière de durabilité** : le FCPE ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCPE.

### Durée de placement minimum recommandée :

Supérieure à 5 ans. Sur une durée plus courte le FCPE présente un risque plus élevé. La durée de placement recommandée est indépendante de la durée d'indisponibilité minimum prévue par le dispositif d'épargne salariale.

### **Composition du FCPE :**

Le FCPE est en permanence composé de 90 % à 100 % d'actions SOCIETE GENERALE et, pour le solde, en liquidités et/ ou en OPCVM classés monétaires euro.

### **Instrument(s) pouvant être utilisés :**

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger :

#### **Actifs hors dérivés intégrés**

- Actions

Le FCPE est en permanence investi en actions Société Générale admises sur un marché réglementé à hauteur de 90% minimum.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCPE n'est pas investi en direct en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Détention d'actions ou parts d'OPCVM, d'autres FIA ou fonds d'investissement

Pour la gestion de ses liquidités, le FCPE peut être investi en parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger.

#### **Instrument(s) dérivés**

La Société de gestion pourra, pour le compte du FCPE, intervenir sur les marchés financiers à terme français et étrangers (MATIF, MONEP, LIFFE, EUREX, EURONEXT) sous la forme d'opérations fermes ou conditionnelles dans la limite d'une fois l'actif.

#### **Nature des marchés d'intervention**

- réglementés

- organisés

#### **Risques sur lesquels le FCPE peut intervenir**

- action

#### **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion**

- couverture

- exposition

#### **Nature des instruments utilisés**

- futures

- options

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion**

- couverture générale du portefeuille

- augmentation de l'exposition au marché

Le FCPE ne conclura pas de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS).

#### **Titres intégrant des dérivés**

Le FCPE n'est pas investi en titres intégrant des dérivés.

#### **Dépôt**

Pour la gestion de ses liquidités, le FCPE peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

#### **Emprunts d'espèces**

La Société de gestion peut, pour le compte du FCPE, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du FCPE et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du FCPE. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du FCPE en garantie de cet emprunt.

#### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCPE n'effectuera pas d'opérations de financement sur titres.

#### **Mesure de l'engagement du FCPE :**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

#### **Méthode(s) complémentaire(s) pour suivre l'effet de levier du FCPE au titre de la Directive 2011/61/UE (AIFM)**

L'effet de levier du FCPE est calculé selon la ou les différentes méthodes réglementaires définies ci-dessous. La combinaison de différentes méthodes permet une meilleure prise en compte de la stratégie et de l'exposition mise en oeuvre dans le FCPE.

#### **Levier calculé selon la Méthode de l'Engagement**

Le levier calculé selon la méthode de l'Engagement représente la somme de l'exposition des titres et des instruments financiers à terme. En cas d'utilisation par le FCPE d'instruments financiers à terme, ces derniers pourront être utilisés uniquement à titre de couverture (ainsi, ils se compenseront avec les titres aux fins de limiter l'exposition).

Le niveau de levier maximum en Engagement est de : 200 %

Levier calculé selon la Méthode Brute :

L'exposition du FCPE selon la méthode brute est la somme de la valeur de marché de titres détenus en portefeuille et des valeurs absolues des engagements sur les instruments financiers à terme ; c'est-à-dire sans compensation et sans prise en compte des couvertures des instruments financiers entre eux ou avec les titres détenus.

Le niveau de levier brut maximum est de : 200 %

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du FCPE et / ou la réalisation de l'objectif de gestion.

**Durée du FCPE**

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément. Le Conseil de surveillance peut, six mois au moins avant cette échéance, prendre la décision de proroger la durée du FCPE.

Si à l'expiration de la durée du FCPE, il subsiste des parts indisponibles, cette durée est prorogée d'office jusqu'à la fin de la première année suivant la date de disponibilité des parts concernées.

Un FCPE prorogé d'office ne peut plus recevoir de versements.

***Pour plus de détails, le règlement complet est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion ou via le site [www.esalia.com](http://www.esalia.com).***

*• La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>*

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conformément à sa notice, l'objectif de gestion du fonds Société Générale Actionnariat (Fonds E) « consiste à suivre à la hausse comme à la baisse, les performances économiques de la Société Générale à travers les actions SOCIETE GENERALE cotées ».

Dans la continuité de ce qui était fait auparavant, le FCPE est donc investi à un niveau très proche de 100% en titres SOCIETE GENERALE. Ce niveau d'exposition permet au FCPE de répliquer au mieux les performances de l'action Société Générale.

Les ordres exécutés sur le Fonds E se font par l'intermédiaire de contreparties françaises ou étrangères notoirement connues et autorisées au sein de SG29 Haussmann. La sélection parmi ces contreparties se fait par PRIV Market Solution au Luxembourg en fonction de critères de qualité et de coût d'exécution dans l'intérêt des porteurs.

Cette année, l'action Société Générale a détaché un dividende de 0.9 EUR par titre détenu au 27/05/2024.

Le dividende a été réinvesti pour les porteurs de la part C.

Les porteurs de la part D ont reçu un dividende en espèces le 5 juin 2024.

Une Augmentation de capital pour les salariés a été réalisée à un prix de souscription de l'action Société Générale de 20.64€.

Le Fonds Relais SG 2024 a accueilli les titres et a fusionné avec le Fonds E part C sur la base des valeurs liquidatives du 27/08/2024.

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance de la part C du Fonds E est de +16.82% représentant la performance de l'action SOCIETE GENERALE sur cette même période.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOCIETE GENERALE SA	234 517 219,50	241 742 156,70

### Effet de levier

a) Tel que calculé selon la méthode brute	99,98%
b) Tel que calculé selon la méthode de l'engagement	100,00%

## Informations réglementaires

### Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

### Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement du FCPE, les porteurs de parts exercent individuellement les droits de vote relatifs aux actions émises par Société Générale qui composent l'actif du FCPE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-165, troisième alinéa du II du Code monétaire et financier, le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres inscrits à l'actif du FCPE pour les fractions de parts formant rompus et à cet effet désigne un ou plusieurs mandataires pour représenter le Fonds aux assemblées générales de Société Générale.

Pour l'exercice des droits de vote relatifs aux fractions de parts formant rompus, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés par les membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant, du sens du vote qui sera exprimé en assemblée, résolution par résolution, par son représentant. Les abstentions sont considérées comme des votes exprimés uniquement pour déterminer le sens du vote qui sera exprimé pour chaque résolution aux assemblées générales de Société Générale. La décision du Conseil de surveillance portant sur le sens du vote pour l'exercice des droits de vote relatifs aux fractions de parts formant rompus est consigné dans le procès-verbal de la séance du Conseil de surveillance réuni notamment à cet effet et disponible via le site [www.esalia.com](http://www.esalia.com).

Davantage d'informations sur les modalités d'exercice des droits de vote liés aux actions Société Générale qui composent l'actif du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

### **Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

SG29H a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://sg29hausmann.societegenerale>.

Néanmoins, compte tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du FCPE, cette politique ne peut être mise en œuvre dans la gestion du FCPE de sorte que celle-ci ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement et reste exposée aux risques en matière de durabilité.

### **Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

### **Politique de sélection des intermédiaires financiers**

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale SG Luxembourg pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

#### **1- Critères**

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

#### **2- Contrôles**

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur échantillon) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

#### **3- Révision de la politique**

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

### **Politique de rémunération de SG29**

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive AIFM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive AIFM propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive AIFM est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,

- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2024 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunération variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive AIFM (24 personnes, dont: les membres du comité de direction, les gérants de FIA, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

SG 29H	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2024	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2024 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	9 545 122	3 712 100	13 257 222

**Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :**

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E)**

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E) constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand  
Associé

## COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## BILAN

## Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>2 013 649 814,68</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	2 013 649 814,68	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé <i>(uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS)</i>	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN****Actif (suite)**

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>2 013 649 814,68</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 192 388,26</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>26 565,60</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>1 218 953,86</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>2 014 868 768,54</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**BILAN**

## Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	1 727 366 139,34	-
Report à nouveau sur revenu net	1 258,90	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	287 122 014,99	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>2 014 489 413,23</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>379 355,31</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	-	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>379 355,31</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>2 014 868 768,54</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	62 543 803,40	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	843,90	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>62 544 647,30</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 458,60	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-1 458,60</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>62 543 188,70</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-</b>	-
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>62 543 188,70</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>2 316 969,28</b>	-

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>64 860 157,98</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-57 443 968,11	-
Frais de transactions externes et frais de cession	2 118,20	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-57 441 849,91</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-618 055,13</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-58 059 905,04</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	308 594 196,41	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>308 594 196,41</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-24 690 625,06</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>283 903 571,35</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-3 581 809,30	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-3 581 809,30</b>	-
<b>Impôt sur le résultat V</b>	-	-
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>287 122 014,99</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## ANNEXE



## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

**Objectif de gestion :**

Suivre la performance à moyen terme à la hausse comme à la baisse de l'action cotée SOCIETE GENERALE.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>2 014 489 413,23</b>	1 729 985 972,33	1 359 933 129,03	1 499 602 362,12	870 659 144,70
	<b>31/12/2024</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>PART C</b>					
<b>990000003729</b>					
Actif net	<b>1 910 933 589,98</b>	1 637 040 037,98	1 278 225 903,89	1 391 917 912,43	811 080 404,56
Nombre de parts	<b>88 675 580,843</b>	88 743 106,983	76 305 056,618	68 877 417,884	72 726 679,645
Valeur liquidative unitaire	<b>21,5497</b>	18,4469	16,7515	20,2086	11,1524
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>0,07</b>	0,62	0,39	-0,35	-0,34

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	*29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>PART D</b>					
<b>990000101399</b>					
Actif net	<b>103 555 823,25</b>	92 945 934,35	81 707 225,14	107 684 449,69	59 578 740,14
Nombre de parts	<b>8 665 308,115</b>	8 795 334,741	7 892 595,326	8 085 987,660	7 934 788,481
Valeur liquidative unitaire	<b>11,9506</b>	10,5676	10,3523	13,3174	7,5085
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	<b>0,3958</b>	0,74	0,72	0,24	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-0,34</b>	-0,34	-0,44	-0,47	-0,23

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### **Valeur liquidative**

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée, chaque jour ouvré de l'année. Il est précisé que les jours fériés au sens du Code du travail ou si la Bourse de Paris est fermée, la valeur liquidative n'est pas calculée. Le traitement des opérations de souscription et de rachat est effectué sur la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

Conformément aux dispositions de l'article 421-29 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers elle est transmise à l'Autorité des Marchés Financiers le jour même de sa détermination, elle est mise à la disposition du CONSEIL DE SURVEILLANCE à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination et affichée dans les locaux de l'ENTREPRISE et de ses établissements. Le Conseil de surveillance peut obtenir sur sa demande communication des valeurs liquidatives calculées.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du présent règlement et inscrits à l'actif du FCPE sont évaluées de la manière suivante :

- Les titres de l'Entreprise sont négociés sur la place de Paris sur l'EURONEXT et sont évalués sur la base du dernier cours coté au jour de l'évaluation.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la SOCIETE DE GESTION est contrainte à réaliser une transaction à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le FCPE devra être évalué à ce nouveau prix.

- Les instruments dérivés négociés sur des marchés organisés : Les instruments dérivés négociés sur des marchés organisés sont valorisés au prix du marché sur la base des cours publiés par la bourse sur laquelle ils ont été négociés.

- Les instruments dérivés de gré à gré :

Les swaps de taux ou de change dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire.

Les swaps de taux ou de change dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base de la courbe de taux de marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois. Lorsque ces swaps de taux ou de change arrivent à échéance de trois mois, leur valorisation, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre la dernière valorisation de référence retenue et la valeur à l'échéance.

En application du principe de prudence, les valorisations résultant de l'utilisation de ces méthodes spécifiques sont corrigées du risque émetteur ou de contrepartie.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part C : Revenus capitalisés.

Part D : Revenus distribués.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>1 729 985 972,33</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	197 703 335,09	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-223 313 620,09	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	62 543 188,70	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-57 441 849,91	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	308 594 196,41	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-3 581 809,30	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>2 014 489 413,23</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

## PART C

990000003729	En parts ou actions	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 750 991,986	185 459 114,21
Parts rachetées durant l'exercice	-10 818 518,126	-209 443 296,34
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-67 526,14</b>	<b>-23 984 182,13</b>

## PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## PART D

990000101399	En parts ou actions	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 141 882,405	12 244 220,88
Parts rachetées durant l'exercice	-1 271 909,031	-13 870 323,75
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-130 026,626</b>	<b>-1 626 102,87</b>

## PART D

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

**VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS**

<b>Code ISIN de la part</b>	<b>Libellé de la part</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Devise de la part</b>	<b>Actif net de la part EUR</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur liquidative en devise de la part</b>
990000003729	PART C	Capitalisable	EUR	1 910 933 589,98	88 675 580,843	21,5497
990000101399	PART D	Distribuable	EUR	103 555 823,25	8 665 308,115	11,9506

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	2 013 649,81	2 013 649,81	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>2 013 649,81</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>26,57</b>	-	-	-	26,57
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>26,57</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26,57	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26,57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Devise 01</b> +/-	<b>Devise 02</b> +/-	<b>Devise 03</b> +/-	<b>Devise 04</b> +/-	<b>Autres devises</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux<sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d’Euro</i>	<b>Valeur actuelle constitutive d’une créance</b>	<b>Valeur actuelle constitutive d’une dette</b>
<b>Opérations figurant à l’actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du FCPE	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du FCPE	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						-

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	901 935,40
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	290 452,86
<b>Total des créances</b>	<b>1 192 388,26</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-379 355,31
<b>Total des dettes</b>	<b>-379 355,31</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>813 032,95</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais de gestion se décomposent en des commissions de gestion administrative, comptable et financière.

<b>Frais facturés au FIA</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>	<b>Prise en charge FIA/Entreprise</b>
Frais de gestion	Actif net	Forfait annuel	Entreprise
Frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille de portefeuille (dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Forfait annuel	Entreprise
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Frais réels	Entreprise
Commission de surperformance	Actif net	Forfait	Entreprise

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

**PART C****990000003729****31/12/2024**

Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

**PART D****990000101399****31/12/2024**

Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			
	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	2 013 649 814,68
<b>Total</b>			<b>2 013 649 814,68</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>64 860 157,98</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-3 581 809,30	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>61 278 348,68</b>	-
Report à nouveau	1 258,90	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>61 279 607,58</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

#### PART C

990000003729	31/12/2024	29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	61 277 744,02	-
<b>Total</b>	<b>61 277 744,02</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART D		
990000101399	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 863,56	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1 863,56</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,40	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 665 308,115	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-58 059 905,04</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-58 059 905,04</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-58 059 905,04</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PART C

990000003729	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-55 041 999,41	-
<b>Total</b>	<b>-55 041 999,41</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART D		
990000101399	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-3 017 905,63	-
<b>Total</b>	<b>-3 017 905,63</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 665 308,115	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>			<b>2013649814.68</b>	<b>99,96</b>
SOCIETE GENERALE SA	EUR	74140273	2013649814.68	99,96
			<b>2013649814.68</b>	<b>99,96</b>

**INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME***(utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

*(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>2 013 649 814,68</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>1 218 953,86</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-379 355,31</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>2 014 489 413,23</b>

**COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023**



# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 729 940 762,48</b>	<b>1 359 723 724,12</b>
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 729 940 762,48	1 359 723 724,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
<b>Créances</b>	<b>420 242,75</b>	<b>819 178,36</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	420 242,75	819 178,36
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 820,12</b>	<b>3 366,53</b>
Liquidités	1 820,12	3 366,53
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 730 362 825,35</b>	<b>1 360 546 269,01</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	1 677 671 958,41	1 333 042 309,48
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-55 320 536,63	-57 342 941,34
• Résultat de l'exercice	107 634 550,55	84 233 760,89
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>1 729 985 972,33</b>	<b>1 359 933 129,03</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>376 853,02</b>	<b>613 139,98</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	376 853,02	613 139,98
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 730 362 825,35</b>	<b>1 360 546 269,01</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	460,27	7,30
• Produits sur actions et valeurs assimilées	102 921 869,20	79 340 756,55
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>102 922 329,47</b>	<b>79 340 763,85</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 051,80	-33,04
• Autres charges financières	-	-308,85
<b>Total (II)</b>	<b>-1 051,80</b>	<b>-341,89</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>102 921 277,67</b>	<b>79 340 421,96</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-	-
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)</b>	<b>102 921 277,67</b>	<b>79 340 421,96</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	11 411 520,01	10 833 015,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-6 698 247,13	-5 939 676,62
<b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) :</b>	<b>107 634 550,55</b>	<b>84 233 760,89</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Valeur liquidative

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée, chaque jour ouvré de l'année. Il est précisé que les jours fériés au sens du Code du travail ou si la Bourse de Paris est fermée, la valeur liquidative n'est pas calculée. Le traitement des opérations de souscription et de rachat est effectué sur la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

Conformément aux dispositions de l'article 421-29 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers elle est transmise à l'Autorité des Marchés Financiers le jour même de sa détermination, elle est mise à la disposition du CONSEIL DE SURVEILLANCE à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination et affichée dans les locaux de l'ENTREPRISE et de ses établissements. Le Conseil de surveillance peut obtenir sur sa demande communication des valeurs liquidatives calculées.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du présent règlement et inscrits à l'actif du Fonds sont évaluées de la manière suivante :

- Les titres de l'Entreprise sont négociés sur la place de Paris sur l'EURONEXT et sont évalués sur la base du dernier cours coté au jour de l'évaluation.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la SOCIETE DE GESTION est contrainte à réaliser une transaction à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le Fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

- Les instruments dérivés négociés sur des marchés organisés :

Les instruments dérivés négociés sur des marchés organisés sont valorisés au prix du marché sur la base des cours publiés par la bourse sur laquelle ils ont été négociés.

- Les instruments dérivés de gré à gré :

Les swaps de taux ou de change dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire.

Les swaps de taux ou de change dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base de la courbe de taux de marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois. Lorsque ces swaps de taux ou de change arrivent à échéance de trois mois, leur valorisation, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre la dernière valorisation de référence retenue et la valeur à l'échéance.

En application du principe de prudence, les valorisations résultant de l'utilisation de ces méthodes spécifiques sont corrigées du risque émetteur ou de contrepartie.

## Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion. éré au paiement effectif des frais.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-

jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion se décomposent en des commissions de gestion administrative, comptable et financière.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème	Prise en charge FIA/Entreprise
Frais de gestion	Actif net	Forfait annuel	Entreprise
Frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille de portefeuille (dépôt-taire, distribution, avocats)	Actif net	Forfait annuel	Entreprise
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Frais réels	Entreprise
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Entreprise

### Devise de comptabilité

EUR.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

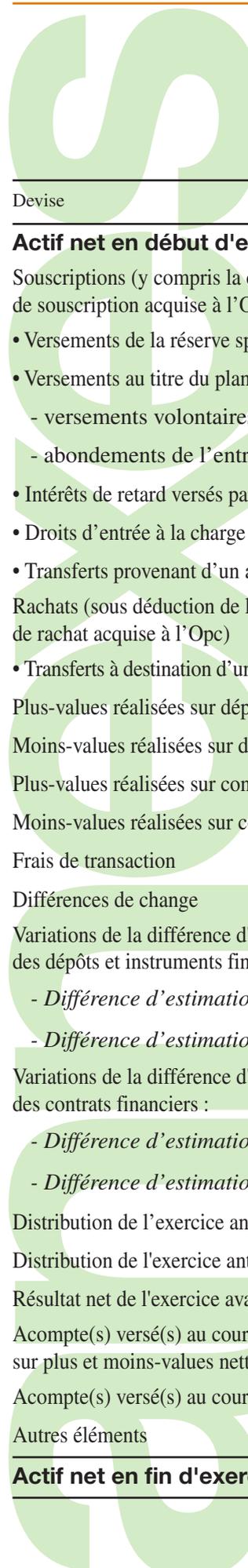
Néant.

### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

**Part C** : Revenus capitalisés.

**Part D** : Revenus distribués.

Les PV nettes des parts C et D sont intégralement capitalisées



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>1 359 933 129,03</b>	<b>1 499 602 362,12</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc :	386 483 749,27	268 107 770,68
• Versements de la réserve spéciale de participation	-	-
• Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	-	-
- abondements de l'entreprise	-	-
• Intérêts de retard versés par l'entreprise	-	-
• Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-	-
• Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-140 589 176,13	-149 691 607,86
• Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 378 622,78	-53 234 022,79
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-718,12	2 732,46
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	78 314 655,08	-278 254 327,97
- Différence d'estimation exercice N	-605 610 009,68	-683 924 664,76
- Différence d'estimation exercice N-1	-683 924 664,76	-405 670 336,79
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-74,56	-522,95
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	102 921 277,67	79 340 421,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-6 698 247,13	-5 939 676,62
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1 729 985 972,33</b>	<b>1 359 933 129,03</b>

## 3 compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature

Par Société	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Société 1	-	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-
Par nature d'instrument	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.4. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 820,12
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Insts. financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 820,12	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	D1	D2	D3	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>420 242,75</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	306 302,02
Souscriptions à recevoir	113 940,73
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>376 853,02</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	374 273,52
Debiteurs et créditeurs divers	2 579,50
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / 990000003729	19 700 131,28	365 685 718,97	7 262 080,915	129 830 578,97
PART D / 990000101399	1 931 707,846	20 798 030,30	1 028 968,431	10 758 597,16
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / 990000003729		-		-
PART D / 990000101399		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / 990000003729		-		-
PART D / 990000101399		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / 990000003729		-		-
PART D / 990000101399		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART C / 990000003729	-
PART D / 990000101399	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART C / 990000003729	-
PART D / 990000101399	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers 1 729 940 762,48

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
31/05/23	SG E PART D	6 699 172,67	0,7495	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	107 634 550,55	84 233 760,89
<b>Total</b>	<b>107 634 550,55</b>	<b>84 233 760,89</b>

PART C / 990000003729	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	107 633 272,46	84 232 943,76
<b>Total</b>	<b>107 633 272,46</b>	<b>84 232 943,76</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART D / 990000101399	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	1 278,09	817,13
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1 278,09</b>	<b>817,13</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 795 334,741	7 892 595,326
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-55 320 536,63	-57 342 941,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-55 320 536,63</b>	<b>-57 342 941,34</b>

PART C / 990000003729	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-52 279 365,28	-53 828 783,42
<b>Total</b>	<b>-52 279 365,28</b>	<b>-53 828 783,42</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / 990000101399	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 041 171,35	-3 514 157,92
<b>Total</b>	<b>-3 041 171,35</b>	<b>-3 514 157,92</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>1 729 985 972,33</b>	1 359 933 129,03	1 499 602 362,12	870 659 144,70	1 503 777 387,02

PART C / 990000003729	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>88 743 106,983</b>	76 305 056,618	68 877 417,884	72 726 679,645	69 680 616,316
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,4469</b>	16,7515	20,2086	11,1524	20,3203
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,62</b>	0,39	-0,35	-0,34	-0,80

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / 990000101399	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>8 795 334,741</b>	7 892 595,326	8 085 987,66	7 934 788,481	6 421 693,275
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,5676</b>	10,3523	13,3174	7,5085	13,6792
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>0,74</b>	0,72	0,24	-	0,87
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,34</b>	-0,44	-0,47	-0,23	-1,41

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	72 005 859,00	1 729 940 762,48	EUR	100,00
<i>Total Action</i>				<b>1 729 940 762,48</b>		<b>100,00</b>
<i>Total Valeurs mobilières</i>				<b>1 729 940 762,48</b>		<b>100,00</b>
<i>Liquidités</i>						
<i>AUTRES</i>						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 579,50	-2 579,50	EUR	-0,00
<i>Total AUTRES</i>				<b>-2 579,50</b>		<b>-0,00</b>
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-374 273,52	-374 273,52	EUR	-0,02
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 820,12	1 820,12	EUR	0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	113 940,73	113 940,73	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	306 302,02	306 302,02	EUR	0,02
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				<b>47 789,35</b>		<b>0,00</b>
<i>Total Liquidités</i>				<b>45 209,85</b>		<b>0,00</b>
<b>Total SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT E</b>				<b>1 729 985 972,33</b>		<b>100,00</b>

